



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Europe**

---

**Comité régional de l'Europe**

EUR/RC69/8(C)

Soixante-neuvième session

**Copenhague (Danemark), 16-19 septembre 2019**

8 août 2019

190470

Point 5 j) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

## **Rapport sur la responsabilisation et la conformité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe**

Le présent rapport contient des informations sur l'engagement du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe à améliorer la responsabilisation et la transparence en renforçant la gestion des risques, le respect de principes éthiques et l'application de cadres de contrôle interne.

## Contexte

1. Afin de remplir sa mission, le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe s’est engagé à assurer la responsabilité<sup>1</sup>, la transparence et le respect de principes éthiques dans l’ensemble de ses bureaux. Au Bureau régional, les contrôles internes établissent trois lignes de défense :

- gestion opérationnelle ;
- formulation de conseils au sujet des contrôles ;
- fonctions de vérification et d’évaluation.

2. Une gestion efficace des risques opérationnels permet d’obtenir l’assurance raisonnable que les résultats escomptés pourront être atteints. Pour ce faire, il convient d’assigner des responsabilités dans les domaines de contrôle, d’utiliser les méthodes d’évaluation des risques dans la planification, le suivi et l’exécution du budget programme, et d’appréhender les risques dans le cadre du registre des risques institutionnels.

3. La délégation de pouvoirs du directeur général de l’OMS à la directrice régionale de l’Europe ainsi que la lettre de certification de la directrice régionale de l’Europe au directeur général de l’OMS, qui sont toutes deux en libre accès sur le site Web de l’OMS, permettent de garantir le bon fonctionnement des contrôles internes dans le cadre des responsabilités de la directrice régionale en matière de gestion.

## Conformité et assurance

4. L’auto-évaluation annuelle des contrôles internes pour 2018 a été réalisée par tous les centres budgétaires de la Région européenne de l’OMS. Le score moyen était élevé : 3,64 sur 4,00 contre 3,63 pour l’année précédente. La gestion des risques et les situations d’urgence classées étaient les seuls domaines opérationnels ayant reçu une note adéquate. Le score de la gestion des risques était en recul par rapport à l’année précédente, ce qui est le signe d’une plus grande maturité dans la compréhension de ce domaine, et d’une meilleure compréhension des améliorations requises.

5. Les domaines fonctionnels continuent d’être renforcés ou approfondis par la prise de mesures d’assurance et de conformité, à savoir :

- l’analyse détaillée des opérations financières et opérations d’achat pour tous les bureaux de pays ;
- les vérifications de la conformité pour les contrats ne conférant pas le statut de membre du personnel ;
- l’analyse approfondie des domaines relevant de la finance, des ressources humaines, de l’exécution des programmes et des achats – régulièrement examinée lors des réunions du directoire et des chefs de programme, et distribuée au personnel au Bureau régional et dans les bureaux de pays ;

---

<sup>1</sup> L’OMS définit la responsabilité comme l’obligation pour chaque membre de l’Organisation de devoir répondre de ses actes et de ses décisions et d’accepter la responsabilité des actions entreprises et des décisions prises. Les membres du personnel en général, et les responsables et gestionnaires en particulier, jouent un rôle important dans la réalisation des résultats escomptés et la gérance des ressources humaines et financières, qui doivent s’effectuer de manière éthique et transparente.

- des rapports réguliers au Comité permanent du Comité régional de l'Europe ;
- l'organisation régulière de séances d'initiation et de cours de formation sur les outils, les applications, les procédures standard et les nouvelles règles et réglementations à l'intention des nouveaux membres du personnel et du personnel existant ;
- des inspections systématiques des bureaux de pays en ce qui concerne l'administration et la conformité.

6. Dans le courant de 2018, plusieurs visites ont été effectuées dans les bureaux de pays afin d'examiner les processus de gestion et les processus administratifs, avec des examens préalables et postérieurs à la vérification, et des mesures ont été recommandées pour le renforcement de certains secteurs.

7. Tous les membres du personnel concernés, dont ceux de la classe P5 et au-delà, ainsi que les membres du personnel des services généraux et de la catégorie professionnelle préposés aux achats ou occupant des postes exposés ont présenté des déclarations d'intérêts pour 2019. En ce qui concerne la fonction des achats, les critères ont été élargis afin d'inclure tous les membres du personnel assumant le rôle d'acheteur ou de responsable de l'approbation des plans de travail.

## **Gestion des risques**

8. Tous les centres budgétaires ont mis à jour leur propre registre des risques pour 2018-2019. Les risques majeurs décelés sont les suivants :

- l'absence d'un financement durable pour les programmes ;
- l'attribution d'un budget insuffisant ;
- le manque de conseils techniques ou de lignes directrices fondés sur des bases factuelles, et des lacunes dans les méthodes de recherche.

9. Le Comité du directoire, présidé par le directeur régional, remplit également la fonction de commission régionale chargée de la conformité et de la gestion des risques. Lorsque le registre des risques aura été établi pour la prochaine période biennale, une proposition sera communiquée aux hauts responsables afin de fixer l'ordre du jour ordinaire de cette commission pour l'avenir.

10. Des risques ont été décelés pendant la planification opérationnelle pour la période biennale 2020-2021. Ils permettront d'établir le registre des risques pour 2020.

11. En 2019 a été conçu un outil visant à rationaliser les plans de continuité institutionnelle pour tous les bureaux ; il sera introduit à la fin de la période biennale.

## **Responsabilisation et vérifications internes**

12. Plusieurs vérifications internes ont été effectuées dans la Région européenne au cours de ces cinq dernières années. Les résultats montrent l'efficacité globale des processus de gestion des risques et de contrôle interne. Des problèmes systématiques importants ont été décelés dans les domaines des achats, des actifs fixes, de la conformité et des accords avec les donateurs, et

des mesures correctives sont actuellement prises à cet égard. Les vérifications ont également permis de recenser plusieurs bonnes pratiques qui ont été documentées et communiquées aux autres bureaux.

13. En 2018, deux vérifications internes et une vérification extérieure ont été effectuées. Les vérifications internes ont été une vérification opérationnelle du bureau de pays de l'OMS en Ukraine (vérification n° 18/1136) et une vérification intégrée de la Division des situations d'urgence sanitaire et des maladies transmissibles du Bureau régional de l'Europe (vérification n° 18/1148). Les résultats ont été, respectivement, « satisfaisants » et « partiellement satisfaisants ».

14. Les vérificateurs externes se sont rendus au Bureau régional et au bureau de pays de l'OMS au Kazakhstan ; le résultat global a été « satisfaisant ». Les vérificateurs ont conclu que les états financiers avaient été présentés correctement pour tous les aspects significatifs. Les contrôles internes ont été jugés efficaces tant au Bureau régional que dans le bureau de pays. Des améliorations ont été recommandées dans la manière de gérer les plans de travail et les dotations, les rapports établis à l'intention des donateurs, l'évaluation des performances et les actifs fixes.

## **Étapes suivantes**

15. La fonction de conformité donnera la priorité à la formulation d'une base de référence pour les indicateurs clés de la conformité et intégrera ces derniers dans les tableaux de bord existants pour la gestion. La poursuite de la formation des membres du personnel concernés et le développement de l'informatique décisionnelle pour la conformité et le contrôle rendront les membres du personnel plus à même de suivre les progrès et de gérer les ressources en vue d'atteindre des résultats. Les travaux se poursuivront pour renforcer l'incorporation systématique de la gestion des risques dans les processus de planification, de mise en œuvre, de contrôle et de notification.

= = =